



Refus de l'obtention d'un CDI

Par Morice

Bonjour, on m'a refusé l'obtention d'un CDI pour la raison suivante "il manque un petit truc" ??? Alors que mon travail, comportement, absence ou retard sont irréprochables. De ce fait je souhaitais savoir si cette raison de refus est considérée comme de la discrimination? C'est tellement vaste un truc???

Par morobar

Bonjour,
on m'a refusé l'obtention d'un CDI
C'est qui "on" ?
Et qui déclarer "à cause d'un truc".
comme de la discrimination?
Cela dépend du truc.

Par Morice

C'est la R.H et le truc je ne sais pas j'en ai informé ma boîte d'intérim et ne comprennent pas plus que moi et vont essayer de savoir de leur côté qu'elle est ce truc???

Par kang74

Bonjour

C'est toujours bien d'avoir le contexte de la demande .
Un employeur est libre d'embaucher les personnes qu'il veut et d'avoir ses critères .
On peut rechercher des compétences, des personnes susceptibles de pouvoir évoluer (diplômes) mais aussi un savoir être particulier (savoir s'insérer dans une équipe, loyauté, esprit d'entreprise, bonne humeur, rigueur etc etc)

Il est libre aussi de juger pour quel type de contrat, par rapport aux besoins de l'entreprise .

Je ne suis pas sûre que demander à un employeur de se justifier sur ce qui est de son pouvoir de décision soit fortement apprécié pour pouvoir être de nouveau sollicité par l'entreprise utilisatrice, si j'ai bien compris .

Par Morice

Ok je vais voir ce qui se dira après l'enquête de la boîte d'intérim merci de m'avoir consacré ce temps.
PS l'entreprise concernée est xxxxxx lill1.

Par kang74

Vous ne nous dites pas le contexte ...

Si vous avez été embauché au nom de l'accroissement temporaire d'activité (qui commence généralement à partir du black friday pour finir à la fin des soldes) il n'est pas illogique de ne pas être embauché en CDI .

Par Morice

J était intérimaire pour les période Q4 3annees de suite et là il me propose un CDI et me le refuse pour un " truc"???

Par kang74

J était intérimaire pour les période Q4

Vous n'avez pas été interimaire pendant 3 ans consécutif ?
C'est quoi les périodes Q4 ?

Un CDI n'a jamais été de droit que ce soit après un CDD ou une mission d'intérim ...

Donc ils ne vous refusent rien, ils ne vous proposent rien, c'est différent .

Par janus2

Donc ils ne vous refusent rien, ils ne vous proposent rien, c'est différent .

Bonjour,
Il est dit :

et là il me propose un CDI